

Inventaire chalet 4/6 personnes 35M2 - Modèle MELEZE (N° 54 - 55 56)

Kit vaisselle :

- 8 verres de table
- 6 grands verres
- 8 assiettes plates
- 6 assiettes creuses
- 6 assiettes à dessert
- 6 tasses
- 6 bols
- 1 carafe
- 8 fourchettes
- 8 couteaux
- 8 cuillères à soupe
- 8 cuillères à café
- 1 couteau à pain
- 1 couteau de cuisine
- 1 éplucheur
- 2 saladiers
- 1 service à salade
- 2 spatules
- 1 cuillère en bois
- 1 écumoire
- 1 louche
-
- 1 essoreuse à salade
- 1 râpe à fromage
-
- 1 fouet
- 1 presse-fruits
- 2 corbeilles
-
- 1 ouvre-boîte
- 1 tire-bouchon
-
- 2 plats de service
- 1 plat allant au four
- 3 casseroles
- 1 faitout
- 2 poêles à frire
- 1 planche à découper
- 2 couvercles
- 1 dessous de plat

Matériel d'entretien/divers :

- 1 poubelle de cuisine
- 1 poubelle salle de bain
- 1 cuvette
- 1 seau avec balai à franges
- 1 balai + 1 pelle
- 1 tapis de salle de bain

- 1 serpillière
- 1 séchoir à linge pliant
-
- 1 paillason
- 1 cendrier
- 1 extincteur

Cuisine :

- 2 plaques de cuisson
- 1 réfrigérateur
- 1 four micro-onde
- 1 cafetière électrique
- 1 barbecue charbon

Mobilier :

- 1 table rectangulaire
- 6 chaises
- 1 vaisselier
- 1 armoire penderie
- 2 tables de chevet + 1 lampe
- 1 table + 6 chaises de jardin

Couchage :

- 1 lit de 140
- 2 lits superposés 80
- 1 banquette-lit gigogne
2 X 80

- 1 alèse 140
- 4 alèses 80
- 1 couverture 2 personnes
- 4 couvertures 1 personne
- 6 oreillers

Chauffage : 1 convecteur électrique dans chaque pièce.

Informations touristiques :

- Office de tourisme des Bauges au Chatelard 6 km Tél. 04.79.54.84.28
- Office de tourisme des Aillons 11 km Tél.04.79.54.63.65
- Office de tourisme de La Féclaz 15 km Tél. 04.79.25.80.49
- Office de Tourisme Aix-les-Bains 26 km Tél. 04.79.88.68.00
- Office de Tourisme Annecy Tél. 04.50.27.71.24 (26 km)

RAPPEL :

A votre arrivée, vous procéderez à l'état des lieux à l'aide de l'inventaire fourni. Si vous constatez une éventuelle détérioration ou un inventaire incomplet, veuillez le notifier auprès de l'accueil dans les 48H. Ces notifications seront mentionnées sur votre état des lieux.

Toutes pertes ou dégâts occasionnés par le locataire, durant son séjour, feront l'objet d'une indemnisation ou d'une retenue sur la caution. Le locataire s'engage à rendre le chalet propre lors de son départ, et laissera le mobilier dans sa disposition initiale.

Nous rappelons aux locataires que les conditions d'utilisation du chalet sont soumises au règlement intérieur du camping au même titre que les campeurs en caravane ou tente.

Le ménage de départ de la location est à la charge du locataire. Un ménage non fait sera facturé 40 €